



Fusions de corps : encore une réforme engagée au pas de charge et en dépit du bon sens !

Lors des dernières CAP, l'administration avait semé une belle zizanie en annonçant d'imminents projets de fusion de corps, qu'elle devait mettre en œuvre rapidement sous la pression de la Fonction Publique.

Ce matin, le chef du SPAS avait convié l'ensemble des organisations syndicales pour une première réunion de « concertation ».

Alors qu'Eric Woerth a adressé à tous les départements ministériels un courrier (en date du 3 avril) destiné à leur demander de réfléchir sur les corps pouvant entrer dans le cadre d'un projet de fusion, en commençant par ceux dont les effectifs étaient inférieurs à 150 agents, c'est donc seulement le 14 septembre et après l'avoir exigé, que nous pouvons engager le débat avec l'administration.

Bien que nous n'ayons pu avoir communication de la réponse faite par le MCC (les autres ministères ont répondu en mai), cette réunion nous aura permis d'obtenir quelques éléments.

A l'horizon 2010 [sic] la fonction publique verra le nombre de ses corps de fonctionnaires passer de 650 à environ 450.

Parmi les 48 corps présents au ministère, tous « vivants », 12 comptent moins de 150 agents, mais curieusement, sur les trois propositions formulées par le ministère en matière de fusion de corps, une seule correspond à ce critère de seuil.

Il faut selon notre interlocuteur y voir là la volonté affichée du MCC de refuser une réflexion uniquement numérique.

L'administration poussée par la CGT à exposer son calendrier, a présenté son programme sous 2 axes :

- **les chantiers à mener**, intitulé sous lequel on retrouve les pistes proposées par la DGAFP et acceptées par avance par le ministère ; sous cette rubrique on retrouvera :
 - les corps à statut commun et corps à vocation interministérielle (attachés d'administration, secrétaires administratifs, adjoints administratifs, adjoints techniques) qui seraient **intégrés dans des corps interministériels**, mais dont le MCC garderait la gestion (CAP entre autres)
 - les corps à statut commun et corps à vocation interministérielle (conseillers techniques de service social et assistants de service social) qui seraient intégrés dans des corps interministériels, mais dont la **gestion serait transférée** au ministère chargé des affaires sociales.
 - les corps de conservateurs et conservateurs généraux du patrimoine qui seraient fusionnés en un seul transformant le dernier en grade d'avancement permettant un meilleur déroulement de carrière à condition que l'administration fixe à un haut niveau le ratio de promus/promouvables. Dans le cadre d'une politique de suppression de postes de fonctionnaires et de réduction drastique des crédits de personnel, ont peut toutefois craindre le pire...
 - les corps des chargés d'études documentaires de la culture et de l'éducation nationale d'une part et le corps interministériel des CHED géré par l'équipement d'autre part fusionneraient en un corps unique géré par le ministère. Cette solution, assez minimaliste, permettrait de préserver le statut et d'offrir une plus grande mobilité, que celle-ci soit choisie ... ou non. Il reste néanmoins à réfléchir

sur les nouvelles perspectives d'un concours qui permettrait de recruter des agents dont la polyvalence leur permettrait de passer du MCC au Medad, en passant par les Finances ou la Justice. Nous avons du attirer l'attention des participants de l'importance de réfléchir en terme de filière documentaire, comprenant les secrétaires de documentation et non corps par corps.

- **les propositions à expertiser**, regroupant les pistes DGAFP pour lesquelles le ministère ne se dit pas favorable et ... compte sur l'appui des personnels pour les rejeter.

On nous annonce ici pêle-mêle les rapprochements évoqués par la Fonction publique :

- de la filière documentation et de la filière bibliothèque
 - Fusion des corps de CHED avec celui des bibliothécaires
 - Fusion du corps de secrétaire de documentation avec celui des assistants des bibliothèques.

La CGT a rappelé le projet larvé (éventé lors de la construction budgétaire 2009) de suppression de la filière bibliothèque au ministère de l'enseignement supérieur contre lequel l'intersyndicale et les associations professionnelles se sont bruyamment élevées. Dans ces conditions, autant condamner à la disparition la filière documentaire. Devant le tollé provoqué par la simple allusion à cette piste, le SPAS n'évoquera pas plus avant lors de cette séance le devenir des secrétaires de documentation. Cerise sur le gâteau, on nous annonce une étude GPEEC sur la filière documentaire pour expertiser ces projets, alors que cet exercice est obligatoire pour l'ensemble des emplois du ministère comme nous n'avons de cesse de le réclamer lors des CTPM.

- De la filière technique et de la filière métiers d'art
 - Fusion du corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine avec celui des chefs de travaux d'art
 - Fusion du corps des techniciens des services culturels avec celui des techniciens d'art

Là encore nous sommes intervenus pour dénoncer très vivement ces visions technocrates venues d'en haut, cherchant coûte que coûte à vouloir marier des corps qui n'ont rien en commun ou presque d'un point de vue de leurs missions.

On peut par ailleurs s'interroger sur le devenir des secrétaires de documentation, des assistants des bibliothèques, des enseignants des écoles d'architecture ou encore des ingénieurs d'études, autant de corps à qui il avait été annoncé qu'ils étaient concernés par les projets de fusion, qui semblent aujourd'hui écartés, mais pour combien de temps encore.

Il convient de rester vigilants également sur la filière recherche pour qui le ministère de l'Education nationale est désigné pilote et qui, à ce titre pourrait prendre demain la gestion de plusieurs corps Culture.

Nous avons rappelé tout au long de cette réunion surréaliste que si la CGT n'est pas sur une position dogmatique d'opposition en ce qui concerne la fusion, voire la mise en extinction de corps « morts » (c'est-à-dire pour lesquels il n'y a plus de recrutement, de CAP, etc.), elle ne peut tolérer que les personnels et leurs représentants soient contraints d'apporter leur concours à une réflexion qui est en tout état de cause déjà bien avancée et ce dans des délais réduits volontairement à l'extrême. Nous avons également remis en avant le nécessaire travail de repyramidage de la filière administrative, selon nous plus pressant qu'une réforme qui n'a d'urgente que de permettre à certains cadres du ministère d'afficher leur « performance » au regard des « indicateurs » qu'on leur a fixés.

Une prochaine réunion devrait se tenir avant la fin du mois de septembre, d'ici là n'hésitez pas à nous faire part de vos réactions face à ces premières annonces.

Paris le 14 septembre 2009